

**N° 6555<sup>8</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2014-2015

---

**PROJET DE LOI**

**portant modification du Code du Travail et du Code de la sécurité sociale  
concernant le dispositif du reclassement interne et externe**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(17.7.2015)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 10 juillet 2015 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant modification du Code du Travail et du Code de la sécurité sociale  
concernant le dispositif du reclassement interne et externe**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 juillet 2015 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 25 mars 2014 et 11 décembre 2014;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 17 juillet 2015.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente,*  
Viviane ECKER

